



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
11 août 2016
Français
Original : anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 1145/2002* **

Communication présentée par : E. M. M.
Au nom de : L'auteur
État partie : Zambie
Date de la communication : 26 septembre 2002
Question de fond : Condamnation à mort

À sa réunion du 30 mars 2016, le Comité des droits de l'homme a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1145/2002, l'auteur n'ayant pas donné suite à la demande par laquelle il l'invitait à présenter des observations au sujet des informations fournies l'État partie, selon lequel l'auteur avait été mis en liberté.

* Adoptée par le Comité à sa 116^e session (7-31 mars 2016).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Yadh Ben Achour, Lazhari Bouzid, Sarah Cleveland, Ahmed Amin Fathalla, Olivier de Frouville, Yuji Iwasawa, Ivana Jelić, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Sir Nigel Rodley, Victor Manuel Rodríguez Rescia, Fabián Omar Salvioli, Dheerujlall Seetulsingh, Anja Seibert-Fohr, Yuval Shany, Konstantine Vardzelashvili et Margo Waterval.

